

Commune de les saelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2018 à 18 h 30

Nombre de membres

- Afférents au C.M. : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 9
 - Pouvoir : 2
 - Pour : 11
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Georgette DESCHANELS, première adjointe.

Présents : Georgette DESCHANELS, Bernard BELLECULEE, Frédéric LABALME, Jean-Jacques ARAKELIAN, Corinne LEMAY, Béatrice CHALVET, Bertrand REMI, Angélique AGULHON

Absents excusés : Alain FAUCUIT pouvoir à Georgette DESCHANELS
Florence CADORNE pouvoir à Bernard BELLECULEE

Georgette DESCHANELS a été élue secrétaire.

Date de la convocation :
30 Janvier 2018.

Objet de la délibération :
VENTE DE
L'IMMEUBLE SULLY

Objet : VENTE DE L'IMMEUBLE SULLY

Date d'affichage :
31 janvier 2018.

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu que les communes de moins de 2000 habitants ne sont pas concernées par l'obligation mentionnée à l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que l'immeuble sis rue de Seyras appartient au domaine privé communal, Considérant que l'immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 09 février 2018

Considérant le coût pour la rénovation de ce bâtiment et les finances de la commune. Considérant l'estimation du coût de l'entretien de ce bâtiment depuis son acquisition.

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Et publication ou
notification du

PRIX

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE la vente de l'immeuble « SULLY » sis rue de seyras

AUTORISE Monsieur le Maire, Madame le 1er Maire-adjoint en charge des Finances de faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,

FIXE le prix à hauteur de 90 000 (Quatre vingt dix milles euros) hors frais de notaire, hors frais d'agence

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

007-210703054-20180530-170520180019-DE

Notice de désignation de l'immeuble à vendre : maison, surface habitable de 152 m² comprenant quatre pièces de 62 m² ; 10 m² ; 30 m² ; 50 m² ; 2 balcon de 7 m² ; 13.7 m², 1 WC extérieur de 3.5 m², 1 réduit de 2.6 m², des combles de 30 m², 2 abris de 47 m² ; 18 m², 1

Accusé certifié exécutoire

garage de 20 m² et 3 caves voutées de 23 m² ; 10.6 m² ; 16 m², l'année de construction 1800, contenance cadastrale de 358 m² de la parcelle AB

Réception par le préfet : 30/05/2018

Publication : 25/05/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



FIXE les modalités de vente comme suit :

- La vente est ouverte à tous,
- Les potentiels acquéreurs pourront visiter le bâtiment du 01 juillet au 31er août 2018 en prenant au préalable rendez-vous à l'accueil de la Mairie (visite non obligatoire),

- Les documents suivants sont mis à la disposition des acheteurs à l'accueil de la Mairie aux horaires habituels d'ouverture de la commune à compter du 15 juin 2018 :
 - Plan cadastral,
 - POS,

DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire et frais d'agence
DIT que publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération et sur le site Internet de la ville.

Monsieur Le Maire donne lecture de la présente convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Le Maire à signer la présente convention,
- charge Le Maire de transmettre copie de cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

